



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Projet No 102/2015-2

15 décembre 2015

Protection des salariées enceintes et des jeunes salariés

Résumé du projet

Projet de loi modifiant les annexes 1 et 3 du Code du travail.

.... Procedure consultative

1. Domaine

- Protection de la santé humaine et environnementale

2. Objet

- Protection des femmes enceintes et allaitantes et des jeunes salariés

3. Explication

- Le Règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, établit un nouveau système de classification et d'étiquetage des substances et des mélanges dans l'Union, basé sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) au niveau international.
- Le Titre III - Emploi de personnes enceintes, accouchées et allaitantes et le Titre IV - Emploi de jeunes salariés du Code du travail, contiennent des références au système de classification et d'étiquetage antérieur.
- Il convient dès lors de modifier le Code du Travail pour les aligner sur le nouveau système.